

**BUREAU DES PERSONNES MORALES ET
DES AUTRES IMPÔTS**

2, rue des Esserts t +41 32 420 44 79 www.jura.ch/pmo
CH-2345 Les Breuleux f +41 32 420 44 01 secr.pmo@jura.ch

Formule intercalaire
complémentaire
119 A

INDICATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Raison sociale :

N° de contribuable :

Période fiscale :

	Participations	Part. en %	Valeur comptable initiale	Achats / Ventes	Bénéfice / Perte sur vente participations	Amortissements	Réévaluation	Vers.à fonds perdus / Assainis. au profit de la participation	Valeur comptable finale	Date acquisition	Date de vente	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
	Valeur comptable totale figurant au bilan si les participations sont regroupées sur une seule position											

Ces indications permettent à l'autorité fiscale de déterminer, en cas de vente, si la réduction de la participation peut être admise selon les art. 70 LIFD ainsi que 78 LI (Etat).
En outre, elles sont nécessaires à l'application des art. 62 al. 4 LIFD et 74a al. 5 LI, eu égard aux corrections de valeurs apportées sur les participations.

Références législatives et directives

- art. 70 LIFD et 78 LI
- art. 62 al. 4 LIFD et 74a al. 5 LI
- circulaire n° 27 de l'Administration fédérale des contributions
- guide fiscal

Lieu et date _____

Signature valable de la société _____